

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Pascal Mailhos*

Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

*décerne le label*

« *Entreprise du Patrimoine Vivant* » à

**ETABLISSEMENTS PROVERBIO**



Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant « un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire ». Le label est décerné pour une période de cinq ans.



*Liberté, Égalité, Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Le 03/01/2023*

*Mailhos*

*le Préfet*

*de la Région Auvergne-Rhône-Alpes*